



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 48-MOT 026

Déposé le : 13.03.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

**Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac.**

## Cadre légal

La cigarette électronique est apparue sur le marché en 2006, et demeure sans cadre légal propre.

Sur le plan fédéral, ce produit est assimilé à un objet usuel dans le cadre de la Loi sur les denrées alimentaires (LDAI). Seules les cigarettes électroniques sans nicotine sont autorisées à la vente, mais l'importation de cartouches de nicotine est autorisée à usage privé.

Sur le plan cantonal, la législation vaudoise ne s'applique pas à la cigarette électronique, que ce soit l'interdiction de vente aux mineurs (LEAE), l'interdiction de publicité sur le domaine public (LPR) ou l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP).

A l'heure actuelle dans le canton de Vaud, aucune loi n'empêche donc la vente de cigarette électronique aux mineurs, ni sa publicité, ni son utilisation dans les lieux publics. Elle échappe pratiquement à toute mesure de contrôle.

## Risques et utilité de la cigarette électronique

Si la cigarette électronique, en particulier avec nicotine, peut se révéler utile comme aide au sevrage tabagique chez les fumeurs, les études de toxicité montrent que la vapeur de cigarette électronique contient des agents irritants et cancérigènes, même si en moindre quantité que la fumée de cigarette conventionnelle. Même si les experts concluent en général que la nocivité de cette cigarette est moindre que celle de la cigarette conventionnelle, son utilisation peut entraîner une irritation des voies respiratoires à court terme, et ses effets nocifs sont inconnus à long terme.

Chez les jeunes, la cigarette électronique représente souvent la première expérience de produit à inhaler, et il est reconnu que son usage augmente pour eux le risque de devenir fumeur de cigarettes. En Suisse, l'utilisation de la cigarette électronique est la plus élevée chez les jeunes de 15 à 19 ans.

### Nécessité d'adapter le cadre légal

- Les mineurs sont particulièrement affectés par la situation actuelle, puisqu'ils ont libre accès à un produit nocif et que son usage les expose à un plus grand risque de devenir fumeurs.
- Les personnes de tous âges exposées passivement à la vapeur de cigarette électronique inhalent des particules fines et de la nicotine, dont la nocivité à long terme est encore inconnue.
- L'ambiguïté de la situation actuelle pose des problèmes pour respecter la loi sur l'interdiction de fumer dans les espaces publics. Face à cette confusion et à la difficulté de faire la distinction entre cigarette électronique et conventionnelle, certaines entreprises ont déjà pris l'initiative de soumettre la cigarette électronique aux mêmes règles que la cigarette conventionnelle.

**La présente motion vise à soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac.**

Cette révision concerne en particulier la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), la Loi sur les procédés de réclame (LPR) et la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP).

### Commentaire(s)

### Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE                          | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

SCHALLER GRAZIELLA

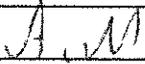
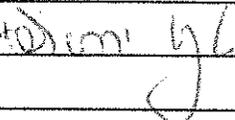
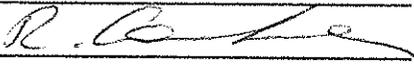
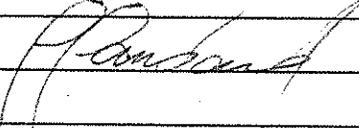
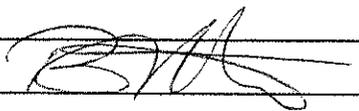
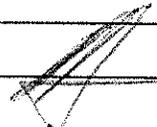
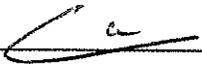
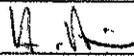
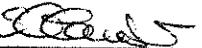
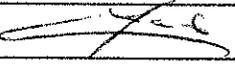
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne 	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella 	Freymond Cantone Fabienne 
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis 	Gaudard Guy 
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure 	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien 	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine 
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine 	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel 	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Junglaus Delarze Susanne <i>S. Junglaus</i>	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella <i>Schaller</i>
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François <i>FP</i>	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine <i>D. Probst</i>	Stürner Felix <i>FS</i>
Marion Axel <i>AMS</i>	Radice Jean-Louis <i>J. Radice</i>	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves <i>P. Rapaz</i>	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne <i>E. Räss</i>	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine <i>Meldem</i>	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire <i>C. Richard</i>	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne <i>R. Meyer</i>	Riesen Werner <i>W. Riesen</i>	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent <i>L. Miéville</i>	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe <i>Vuillemin</i>
Mischler Maurice <i>Mischler</i>	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah <i>Neumann</i>	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre <i>Zwahlen</i>